



Justice expéditive : Versailles va plus vite que la musique

par SONYA FAURE

Et on dit que la justice est lente... Pas la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles (Yvelines) en tout cas, qui prend les décisions avant même les débats de l'audience. Mardi, M^e Claire Ménage, collaboratrice de M^e Marie Dosé vient y plaider la remise en liberté d'un client placé en détention provisoire pour escroquerie. Arrivée à la cour, elle consulte le dossier, et, surprise, y trouve la décision des juges (un arrêt de plusieurs pages daté du jour mais non signé) rédigé avant que l'audience ait eu lieu. Le document conclut : « *Par ces motifs, la cour ordonne le maintien en détention de Monsieur F.* » Quand vient son tour de plaider, l'avocate soulève la nullité de la procédure. La présidente se défend en parlant d'une « *trame* ». L'avocat général (qui représente le parquet) reconnaît que le document n'a rien à faire là. Mais, quelques heures plus tard, les juges confirment : « *Monsieur F.* » retourne en prison. Cet arrêt « *est un faux en écriture publique, et je réfléchis à la saisine de toute juridiction compétente pour le faire constater* », affirme M^e Marie Dosé.